



AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier

QUE conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, les rapports de l'auditeur indépendant et le rapport financier consolidé de la Municipalité de Cantley pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 seront déposés lors de la séance du conseil qui aura lieu le 30 août 2022 à 19 h.

Cantley, ce 24 août 2022

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que le présent avis public concernant le dépôt des rapports de l'auditeur indépendant et du rapport financier consolidé de la Municipalité de Cantley pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 est affiché à l'endroit désigné par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Cantley, ce 24 août 2022

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier